

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
14/10/85

Origine :
DGR
AC

MM et MMES les Directeurs et Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre Mer

Réf. :

DGR n° 1813/85 - AC n° 70/85

Plan de classement :

21	52				
----	----	--	--	--	--

Objet :

INFORMATION DES ASSURES SOCIAUX SUR LEUR PROTECTION SOCIALE PENDANT UN SEJOUR TEMPORAIRE HORS DU TERRITOIRE FRANCAIS.

Le Ministère me demande de vous rappeler la nécessité d'informer les assurés sociaux sur leur protection sociale lors d'un séjour temporaire à l'étranger.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

14/10/85

Origine :
DGR
AC

MM et MMES les Directeurs et Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre Mer
(pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 1813/85 - AC n° 70/85

Objet : Information des assurés sociaux sur leur protection sociale pendant un séjour hors du territoire français.

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Direction de la Sécurité Sociale, Sous-direction des Affaires Administratives et Financières, me demande d'appeler votre attention sur l'opportunité d'informer le plus largement possible les assurés sur leur protection sociale lorsqu'ils effectuent un séjour temporaire à l'étranger.

Vous trouverez ci-joint en annexe la lettre précitée n° 85.61.463/200-Bureau A3- (MA/JG/AB) du 2 septembre 1985 du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

Vous voudrez bien tenir informée la Division Réglementation de la
CNAMTS de toutes difficultés pouvant résulter de la mise en oeuvre de
ces dispositions.

L'Agent Comptable,

Le Directeur,

F. BORNE

Dominique COUDREAU

PJ : *Lettre ministérielle n° 85-61-463/200 bureau A3 du 2 septembre 1985*